

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 juillet 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
LA VILLE DE PARIS
DANS LE CADRE DE
L'OPERATION PASS
JEUNE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA (jusqu'au point 2), Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Mathias GOLDBERG (à partir du point 2), Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Sander CISINSKI, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG

SECRETAIRE : Gaëlle GIFFARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PARIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PASS JEUNE

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Depuis 2014, la Ville des Lilas est partenaire de l'opération « Pass Jeunes » Jeunes qui permet aux jeunes Lilasien.nes de 15 à 25 ans d'accéder à des activités culturelles et sportives gratuites ou à tarif préférentiel. L'opération se déroule cette année du 20 juin au 07 novembre 2022. Le Kiosque est le point de retrait des Pass Jeunes sur la Ville.

Il convient d'établir une convention de partenariat entre la commune des Lilas et la Ville de Paris.

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat entre la commune des Lilas et la ville de Paris pour l'opération « Pass Jeunes » sur l'année 2022,

ARTICLE 2 : Le terme de cette convention est fixé à la fin de l'opération « Pass Jeunes » le 07 novembre 2022,

ARTICLE 3 : autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 33

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20220706-D95-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture

- et de sa publication le **08 JUIL. 2022**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.